

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 août 2010 - 20h

Nombre de délégués au Conseil de Communauté : 55

Date de la convocation : 23 juillet 2010

Présents avec pouvoir de vote : 55

Ailleux : Jean-Marie JOLIVEAU, Jean-Marie MULTEAU, Daniel LATUILE (suppléant sans pouvoir de vote)

Arthun : Josiane BALDINI, André GIRARD,

Boën : Lucien MOULLIER, Fabrice DECHAVANNE, Lucienne DESCHAMPS, Gisèle DEVAUD, Marcel FAYON, Laurent GOURGAUD, Christine JORDAN, Thierry LEMAITRE, Christian MASSACRIER, Linda MOLLON, Myriam MULLER, Raymond MOLLETON (suppléant sans pouvoir de vote), Vanessa OLIVIER TROUBETZKY (suppléante sans pouvoir de vote), Ghislain VOURIOT (suppléant sans pouvoir de vote),

Bussy-Albieux : Georgette LEFEBVRE, Sylvie SOUCHON (suppléante)

Cezay : Hubert COUDOUR, Claude CHARRET, Cédric SOUCHON (suppléant sans pouvoir de vote)

Débats Rivière d'Orpra : Agnès TARIT, André BARTHELEMY,

Leigneux : Bernard MIOCHE, Georgette MURAT, Michel THEVENET (suppléant sans pouvoir de vote)

L'Hôpital sous Rochefort : Catherine DONJON, Hubert MARCOUX (suppléant)

Marcilly le Châtel : Marie-Hélène BRIAT, Claire CHAZELLE, Thierry GOUBY, Noël MARCOUX,

Marcoux : Jean-Bernard ROCHE, Jean-Baptiste RICHARD, Dominique ROCHE, Stéphanie MASSACRIER (suppléante sans pouvoir de vote),

Montverduin : Pierre ROCHETTE, Michel BRUN, Didier LAFOND, Marcel POMMIER, Jean-Pierre FRANCE (suppléant sans pouvoir de vote)

Sail sous Couzan : Ludovic BUISSON, Jean-Paul COMBE, Christine DAVAL, Christian PESSELON, François LAURENT (suppléant sans pouvoir de vote),

Saint Etienne Le Molard : Robert BOURRAT, Daniel CHARLIN, Jean-Luc VENET (suppléant)

Saint Laurent-Rochefort : Gilles THOMAS, Christian RODAMEL, André REYNAUD (suppléant sans pouvoir de vote)

Saint Sixte : Pascal BARRIER, Alexandra GROS, Philippe ROLLAND, Philippe ESSERTEL (suppléant sans pouvoir de vote), Isabelle MACQUET (suppléante sans pouvoir de vote)

Sainte Agathe la Bouteresse : Pierre DREVET, Nicole PARDON, André ROUSSON,

Sainte Foy Saint Sulpice : Jean-Luc SOUZY, Liliane GUYOT,

Trelins : Michel CELLIER, René COUTURIER, Jean-Paul RAVEL (suppléant sans pouvoir de vote)

Excusés : Bernard VIAL (Bussy-Albieux), Jacky THEVENET (L'Hôpital sous Rochefort), Hélène DUCLOS (Marcoux), Mireille THOLLET (Ste Foy St Sulpice)

M. Bernard MIOCHE, 1^{er} Vice-Président, introduit la séance, en rappelant que cette réunion est exceptionnellement organisée à 20h00 car elle sera suivie à 21h00 par une réunion de conseil communautaire pour procéder à l'élection du Président et des Vice-présidents, compte tenu de la démission de Bernard CHAPELON acceptée par le Préfet de la Loire par courrier du 19 juillet.

Il présente les excuses de M.M. Jacky THEVENET Maire de L'Hôpital sous Rochefort et de M. Bernard VIAL Maire de Bussy-Albieux, absents à cette réunion.

Il présente ensuite à l'assemblée les nouveaux délégués communautaires élus suite au vote des conseils municipaux de Boën et St Etienne le Molard. Pour la commune de Boën, les nouveaux délégués titulaires sont Mmes Lucienne DESCHAMPS, Gisèle DEVAUD et Myriam MULLER (précédemment suppléante), M. VOURIOT devenant suppléant, M.M. CHAPELON et MIGEON n'étant plus délégués à la communauté. Pour la commune de St Etienne le Molard, le nouveau délégué titulaire est M. Daniel CHARLIN en remplacement de M. Pierre CHOSSONNERY.

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 6 juillet 2010 à Cezay

M. Bernard MIOCHE, 1^{er} Vice-Président, rappelant que le compte rendu était joint à la convocation au présent conseil le soumet à l'approbation de l'assemblée. Aucune observation n'étant formulé, celui-ci est adopté par 54 voix pour et 1 abstention.

2. Cadre de vie

Contrat de rivières

M. Bernard MIOCHE, 1^{er} Vice-Président, rappelle que lors de la réunion du 16 juin 2010, le Syndicat de rivière (SYMILAV) a présenté les actions liées au renouvellement du contrat de rivière notamment dans le cadre du volet paysage. La liste des actions potentielles a été remise en réunion de bureau communautaire du 24 juin 2010 aux communes concernées, sur la base du tableau ci-dessous :

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 août 2010 - 20h

n°	désignation de l'opération	montant estimé euros HT	lieu	maîtrise d'ouvrage possible
13	aménagement au bord du Tavel et de l'Anzon à côté de la salle des fêtes	9 110,00	L'Hôpital sous Rochefort	commune
19	réfection d'une passerelle en aval du barrage de La Baume	21 000,00	Sail sous Couzan	communauté
21	aménagement des berges du Chagnon avant la confluence avec le Lignon	73 880,00	Sail sous Couzan	commune
22	aménagement des berges du Lignon au droit des terrains de sport	2 250,00	Sail sous Couzan	commune
23	amélioration de l'insertion de la future STEP	5 950,00	Sail sous Couzan	commune
43	promenade en bord de Lignon entre le pont de l'Argentière et la Sablière	48 330,00	Boën	commune
44	aménagement des berges au droit du parc de la Sablière	41 570,00	Boën	commune
45	aménagement de la place Moizieux entre la passerelle et l'hôpital	83 950,00	Boën	commune
46	cheminement sur la risberme de crue entre l'hôpital et la place Siveton	26 900,00	Boën	commune
47	aménagement de la place Siveton	80 030,00	Boën	commune
48	cheminement le long du bief de Giraud	9 380,00	Boën	communauté
49	continuité du cheminement Giraud jusqu'au stade de Trelins (solution de base passerelle haute)	44 030,00	Boën	communauté
		167 390,00	Trelins	communauté
50	liaison Giraud Mérizat par bief moulin	51 360,00	Trelins	communauté
51	liaison Giraud Mérizat par rive gauche	89 900,00	Trelins	communauté
		4 400,00	Ste Agathe la Bouteresse	communauté
52	liaison Mérizat pont de Ste Agathe	19 910,00	Trelins	communauté
			Ste Agathe la Bouteresse	communauté
		12 760,00	Montverdu	communauté
53	aménagements complémentaires aire de loisirs pont de Ste Agathe	2 550,00	Ste Agathe la Bouteresse	commune
		700,00	Montverdu	commune
54*	liaison Montverdu La Bâtie par les forges	73 900,00	Montverdu	communauté
		78 400,00	St Etienne le Molard	communauté
55*	ou liaison Montverdu La Bâtie par le grand pré	103 150,00	Montverdu	communauté
		101 350,00	St Etienne le Molard	communauté

Il est proposé aux membres du conseil communautaire d'approuver la maîtrise d'ouvrage des actions du contrat de rivière sur le volet paysage par la Communauté de communes du Pays d'Astrée, en retenant les projets de passerelles sur le Lignon et les cheminements qui y sont liés.

M. Bernard MIOCHE, 1^{er} Vice-Président, demande s'il y a des remarques à formuler suite aux positions débattues dans les conseils municipaux.

M. Jean-Paul RAVEL, Maire de Trelins, remarque le coût de ces actions qui est important.

M. le 1^{er} Vice-Président confirme en effet que les montants sont élevés, mais il rappelle que le contrat est signé pour une période longue de 2011 à 2018, que les chiffrages ont peut-être intérêt à être simulés sur une fourchette haute, mais que des choix resteront encore à faire, qui viendront préciser ces coûts.

A la question de M. André REYNAUD, délégué pour la commune de St Laurent Rochefort, demandant si cette décision aurait des incidences sur le fonctionnement du syndicat, Bernard MIOCHE précise que celui-ci attend notre position ainsi que celle des communes sur la maîtrise d'ouvrage des actions du volet paysage pour finaliser le dossier du contrat.

M. Thierry LEMAITRE, délégué pour la commune de Boën et délégué au syndicat de rivières pour le compte de la communauté de communes et membre du bureau de ce dernier, rappelle en effet la nécessité de se positionner sur les maîtrises d'ouvrage et de s'engager sur la réalisation des projets ; les décisions peuvent remettre en cause d'autres projets.

M. René COUTURIER, délégué pour la commune de Trelins, pense en effet qu'il est nécessaire de faire des choix et d'établir des priorités.

M. le 1^{er} Vice-Président présente à l'assemblée tout l'intérêt de ces projets qui permettent de prolonger les Chemins de l'Astrée ou sentiers de randonnée existants et d'envisager des boucles. Il met ensuite au vote les actions du volet paysage qui seraient d'intérêt communautaire.

Après vote à mains levées, l'ensemble des actions proposées pour être de maîtrise d'ouvrage communautaire est accepté à l'unanimité.

3. Solidarité

En préalable au point inscrit à l'ordre du jour, M. Dominique ROCHE, 6^{ème} Vice-Président, souhaite rendre compte à l'assemblée de la réunion à laquelle il a participé l'après-midi même en mairie de St Etienne sur l'A45 aux côtés notamment de M. Michel VINCENT, Maire de St Etienne et président de la communauté d'agglomération St Etienne Métropole, M. Alain BERTHEAS, président de la communauté d'agglomération Loire Forez, Mme Laure DEROCHE, Maire de Roanne, M. Jean-Claude FRECON, Sénateur de la Loire et Lucien MOULLIER, conseiller général. Il s'agissait de montrer la mobilisation des élus de la Loire sur ce dossier, qui depuis la déclaration d'utilité publique fin 2007 n'a toujours donné lieu à un appel à candidature pour le choix d'un concessionnaire. Un rendez-vous a été demandé à M. le 1^{er} Ministre.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 août 2010 - 20h

Organisation des transports des scolaires à la piscine et approbation du choix du transporteur

M. Dominique ROCHE rappelle ensuite à l'assemblée que la Communauté de communes du Pays d'Astrée finance le transport des écoles primaires du territoire à la piscine de Feurs ainsi que les frais de fonctionnement y correspondant. Ce dossier avait été initié sous le 1^{er} mandat des élus de la communauté et mis en œuvre sous le 2^{ème}.

Comme chaque année, une réunion de bilan a été organisée le 15 juin entre la piscine, nos deux communautés et les enseignants du Pays d'Astrée. Un projet de planning y a été remis et discuté, il a donc par la suite été modifié et transmis par l'IEN (Inspection de l'Education Nationale) seulement en date du 1^{er} juillet. Une consultation a été lancée pour retenir un transporteur sur la période scolaire 2010-2011 par courrier en date du 5 juillet. La date limite de réponse était fixée au 6 août 2010.

Il est aujourd'hui proposé de retenir l'offre de la société des transports Maisonneuve. La dépense prévisionnelle s'élève à près de 33 500 euros HT

Mme Linda MOLLON, déléguée pour la commune de Boën, soulève le problème du nombre de places assises dans les cars ; en tant que parent accompagnateur, elle a en effet pu constater une insuffisance de sièges. M. le 6^{ème} Vice-Président précise qu'en effet il y a lieu d'y veiller pour la sécurité des enfants.

A l'interrogation de M. Pierre ROCHETTE, Maire de Montverdun, regrettant que l'offre de la société locale de transports n'apparaisse pas dans les choix proposés, M. le 6^{ème} Vice-Président répond qu'une seule entreprise a répondu à la consultation réalisée.

Après vote à mains levées, le choix de l'entreprise Maisonneuve pour le transport des élèves des écoles primaires à la piscine Forez Aquatic de Feurs en Forez est adopté par 54 voix pour et une voix contre.

M. le 6^{ème} Vice-Président rappelle par ailleurs la date du forum intercommunal des associations sportives et culturelles ce dimanche 5 septembre aux gymnases à Boën, à partir de 9h, avec remise des médailles et vin d'honneur à 17h30.

4. Vie économique

Information sur l'avancement du dossier viticole et présentation du projet de statut de l'association

M. Bernard MIOCHE, 1^{er} Vice-Président, précise à l'assemblée que le projet de statuts qui a été envoyé pour cette réunion de conseil ont été produits suite à la réunion du travail du 7 juillet 2010, avec l'aide de Maître Goutelle du service juridique de la Chambre d'Agriculture. Il donne ensuite lecture des principaux articles des statuts de l'association que l'ensemble des partenaires a proposé d'appeler « Vignes et Patrimoine en Forez ». Lors d'un conseil ultérieur, il sera proposé aux délégués communautaires de valider ces statuts et d'approuver l'adhésion de la Communauté de communes à cette association.

Il précise que la cotisation à l'association serait symbolique, de l'ordre de 50 euros, qu'il n'y aurait pas de membre de la communauté de communes ou de la communauté d'agglomération au sein du bureau et que le calendrier de décision prévu doit permettre la tenue de l'assemblée générale constitutive de l'association le jeudi 28 octobre à Goutelas pour approbation des statuts et élection d'un président.

A la demande de Mme Christine JORDAN, déléguée pour la commune de Boën, M. le 1^{er} Vice-Président rappelle la solution qui est envisagée avec la création de cette association. Cette dernière loue les parcelles de vignes aux propriétaires concernées et les donne ensuite pour exploitation à un ou des prestataires moyennant rémunération sur une durée de 6 années. La vendange sera ensuite vendue, à la Cave dans un premier temps, mais les statuts n'empêchent pas que cela puisse par la suite être à un particulier. Le produit de la vendange permettra à l'association de pouvoir continuer à financer la prestation d'entretien des vignes. Le Crédit Agricole devrait faire l'avance de trésorerie nécessaire au fonctionnement de l'association, les deux communautés auront ensuite à se porter caution pour ces emprunts.

M. Marcel POMMIER, délégué pour la commune de Montverdun s'inquiète du danger qu'il y aurait pour la communauté à cautionner ces emprunts.

M. le 1^{er} Vice-Président juge le risque financier faible, les pertes maximales estimées s'élevant entre 5 000 et 6 000 euros sur la durée de l'action; la communauté de communes a aidé au montage de l'association et s'engage avant tout moralement dans son fonctionnement. Elle permet ainsi de soutenir l'installation d'un jeune et conforter les viticulteurs existants.

M. René COUTURIER, est tout à fait d'accord avec les 3 buts proposés à l'association et sur la nécessité qu'il y a de protéger les vignes du Montaubourg et d'assurer la promotion du vignoble. Il souhaite tout de même relativiser les conditions d'installation qui sont proposées aujourd'hui à un jeune agriculteur et les problèmes de rentabilité qui sont constatés.

M. Jean-Luc SOUZY, 2^{ème} Vice-Président, confirme en effet les difficultés actuelles d'une installation en agriculture mais pense toutefois que l'action telle qu'envisagée pourra permettre aussi d'agrandir une exploitation existante.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 août 2010 - 20h

M. Thierry GOUBY, 5^{ème} Vice-Président, souhaite apporter quelques remarques sur les statuts tels qu'envisagés. Il souhaiterait que le titre de l'association soit « Vignes et Patrimoine viticole en Forez », que le but de promotion des vins des Côtes du Forez soit remplacé par le but de promotion du vignoble des Côtes du Forez comme vient de le suggérer René Couturier, et demande quels seront les critères de location des parcelles de vignes.

M. le 1^{er} Vice-Président pense en effet que le but proposé peut être modifié avec la promotion du vignoble ; s'agissant du nom de l'association en revanche, celui-ci ayant fait l'objet d'une réflexion collective lors du dernier groupe de travail, cela ne paraît pas possible. Pour ce qui est des critères de sélection des parcelles à louer, ce sera à l'association de les déterminer dans son règlement intérieur futur.

A la question de M. Marcel POMMIER de savoir s'il est envisagé un plafonnement des aides éventuelles, M. le 1^{er} Vice-Président précise que la caution du prêt sera apportée sur la totalité de ce dernier et qu'elle supposera une délibération spécifique du conseil communautaire. Il informe par ailleurs l'assemblée que la Cave s'est engagée à payer de façon différenciée les récoltes selon la localisation des vignes.

M. le Maire de Trelins soulignant en effet les difficultés d'exploitation de certaines parcelles particulièrement pentues, dont celles situées sous l'église de sa commune, demande s'il y a déjà des candidats.

M. le 1^{er} Vice-Président précise qu'un candidat, connu par la Cave, s'est déjà manifesté. Il rajoute tout le travail qui doit être entrepris avec l'aide du PIDA (programme intégré de développement agricole) pour la promotion de ce vignoble et l'amélioration de sa commercialisation ; il rapporte l'exemple de la zone viticole de Chavanay, où les écarts de prix entre l'AOC et le cépage Gamay hors AOC ont été minorés.

M. le 2^{ème} Vice-Président rappelle que les engagements financiers pour la communauté relèvent du fonctionnement et non de l'investissement et qu'ils présentent peu de risques.

M. le 1^{er} Vice-Président conclut la discussion que les statuts modifiés seront proposés pour validation cette fois lors du prochain conseil.

5. Questions diverses

5.1. Encaissement dédommagement assurance

M. Jean-Luc SOUZY informe l'assemblée que suite à un dommage constaté sur la porte sectionnelle de l'atelier partagé loué à la société La Pietra, ce dernier a engagé son assurance ; le sinistre a nécessité une dépense de 1 373,01 euros de remise en état, qu'il est donc proposé aujourd'hui d'approuver pour encaissement. Après vote à mains levées, l'encaissement de cette recette est approuvé à l'unanimité.

M. Bernard MIOCHE, 1^{er} Vice-Président, précise ensuite aux communes, qu'un grand nombre de documents leur sont remis ce soir, pour les mairies, les bibliothèques ou les écoles : dépliants pour le forum et guides des activités de loisirs et que toute leur diligence est attendue pour une distribution dans les cartables dès le 1^{er} jour de la rentrée.

M. Thierry GOUBY, 5^{ème} Vice-Président, rappelle en effet que le guide remis ce soir recense l'ensemble des activités de loisirs proposées pour les moins de 18 ans sur la communauté. La nouveauté de cette édition 2010-2011 réside dans le sommaire thématique proposé en plus du sommaire par ordre alphabétique des communes. Il profite de ce temps de parole qui lui est donné pour remercier les élus de l'assemblée qui lui ont accordé leur confiance, ainsi que le personnel de la communauté avec qui il a eu plaisir à travailler et qui sait garder le sourire dans les difficultés.

M. le 1^{er} Vice-Président souhaite lui aussi préciser qu'il est quand même satisfait du travail accompli pendant ces 28 mois, la plateforme de déchets verts a été réalisée, le projet de territoire approuvé, les dossiers ont continué, les caisses de la communauté ont été remplies. Même si certains ont trouvé le projet de territoire long et ennuyeux et faisant perdre du temps, M. le 1^{er} Vice-Président, souhaite faire remarquer à l'assemblée, qu'à l'heure où les Etats se désengagent des collectivités locales, celles-ci dans le même temps doivent être exemplaires en termes de développement durable. Or notre projet de territoire intègre pleinement cette notion de développement durable, et ce sera par la suite la seule possibilité de financement pour nos projets. Il insiste également sur la culture qui, pour lui, est un atout majeur pour faire venir et travailler des gens dans notre pays d'Astrée, comme d'autres territoires autour de nous l'ont fait. Il souhaite enfin bonne chance à la nouvelle équipe.

M. Jean-Luc SOUZY, 2^{ème} Vice-Président est fier du travail réalisé ensemble pour les finances de la communauté et souhaite remercier l'ensemble du personnel administratif et aussi technique, et précise qu'il a eu grand plaisir à travailler avec toute l'équipe des élus communautaires.

M. le 1^{er} Vice-Président souhaite compléter son intervention en remerciant le personnel communautaire, qu'il juge compétent mais « au bout du rouleau, la machine est à fond et n'ira pas plus vite ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.